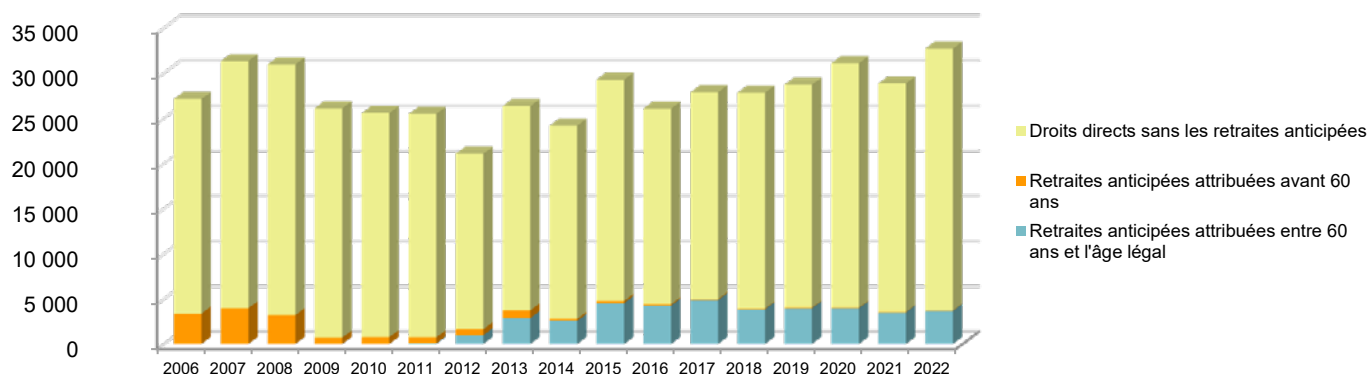




Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 273	25 740	42 013
Droits directs (retraites personnelles)	14 978	17 721	32 699
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 295	8 019	9 314
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 857	2 430	4 287

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 944	970	3 914
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,0 ans	63,7 ans	63,4 ans
Droits dérivés	75,6 ans	73,8 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	14,2%	16,7%	15,6%
Retraités bénéficiant d'une surcote	16,7%	16,8%	16,8%

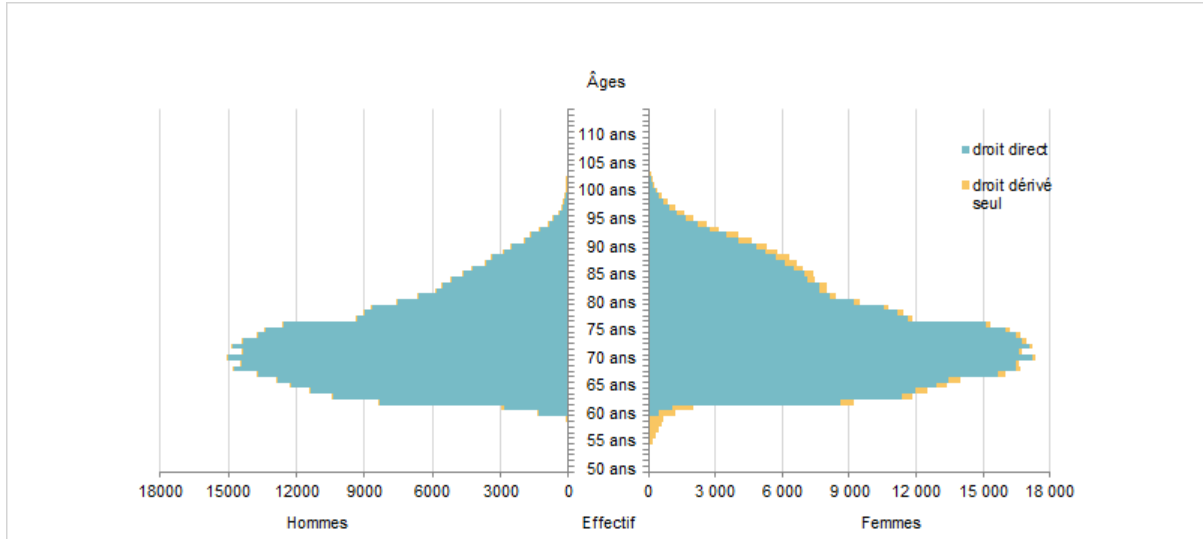
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	288 163	367 753	655 916
Retraités percevant un droit direct seul	277 458	267 512	544 970
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 542	16 981	18 523
Retraités percevant les deux à la fois	9 163	83 260	92 423
Minimum vieillesse ⁽²⁾	6,1%	5,8%	6,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	52 237	18 064	70 301
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,8 ans	75,3 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	859 €	681 €	759 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,5%	48,7%	37,8%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

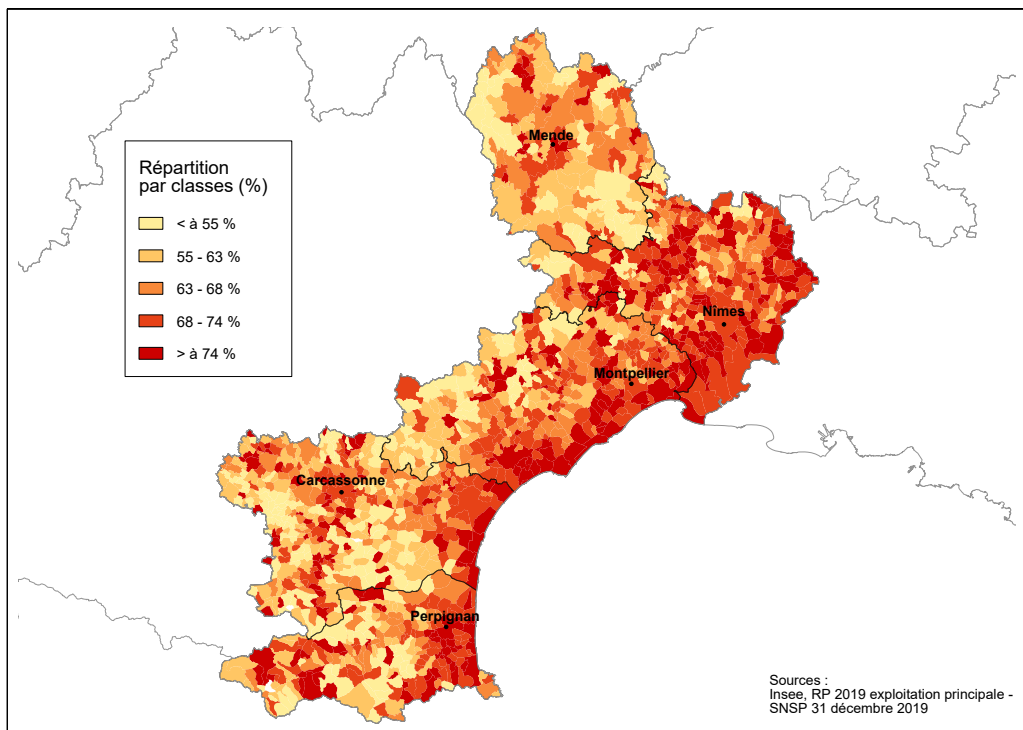
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	31 502	41 578	73 080
30 - Gard	66 046	82 665	148 711
34 - Hérault	90 447	116 949	207 396
48 - Lozère	7 024	8 556	15 580
66 - Pyrénées-Orientales	40 107	55 135	95 242
Total Carsat Languedoc-Roussillon	235 126	304 883	540 009
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	20 354	27 602	47 956
Ensemble des prestataires	255 480	332 485	587 965

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

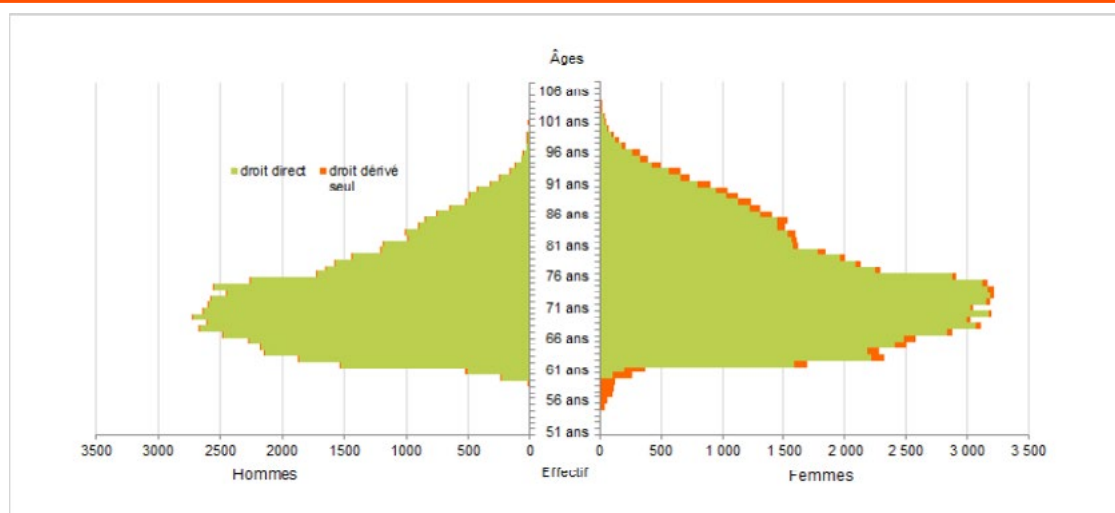


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 830	4 808	7 638
Droits directs (retraites personnelles)	2 585	3 202	5 787
Droits dérivés (retraites de réversion)	245	1 606	1 851
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	313	438	751
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	513	202	715
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,7 ans	63,3 ans
Droits dérivés	74,7 ans	73,9 ans	74,0 ans

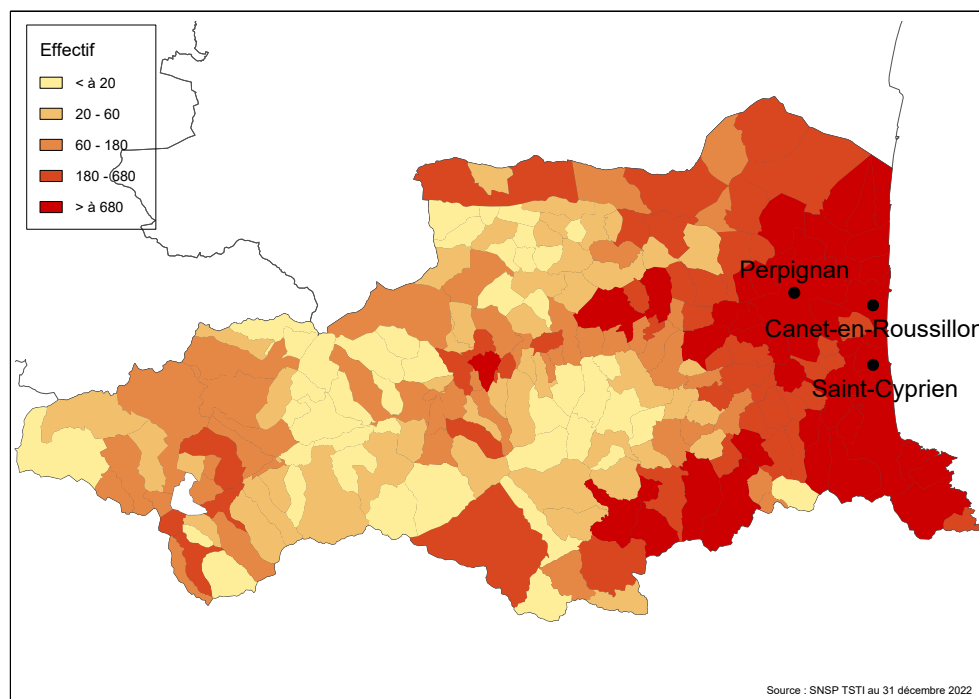
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	52 789	69 832	122 621
Retraités percevant un droit direct seul	50 737	50 077	100 814
Retraités percevant un droit dérivé seul	280	3 195	3 475
Retraités percevant les deux à la fois	1 772	16 560	18 332
Minimum vieillesse ⁽²⁾	6,4%	6,0%	6,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 089	3 833	13 922
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,0 ans	75,5 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	854 €	691 €	761 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,9%	48,7%	38,2%

Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Retraités du régime général par commune

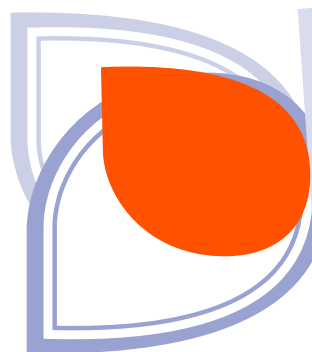


Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Perpignan			
Nombre total de retraités	10 392	15 347	25 739
Retraités percevant un droit direct seul	10 018	10 662	20 680
Retraités percevant un droit dérivé seul	36	811	847
Retraités percevant les deux à la fois	338	3 874	4 212
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	15,8%	11,6%	13,2%
Canet-en-Roussillon			
Nombre total de retraités	2 155	2 901	5 056
Retraités percevant un droit direct seul	2 061	2 067	4 128
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	116	123
Retraités percevant les deux à la fois	87	718	805
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,1%	5,8%	5,5%
Saint-Cyprien			
Nombre total de retraités	2 019	2 670	4 689
Retraités percevant un droit direct seul	1 946	1 936	3 882
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	91	96
Retraités percevant les deux à la fois	68	643	711
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	4,3%	3,7%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

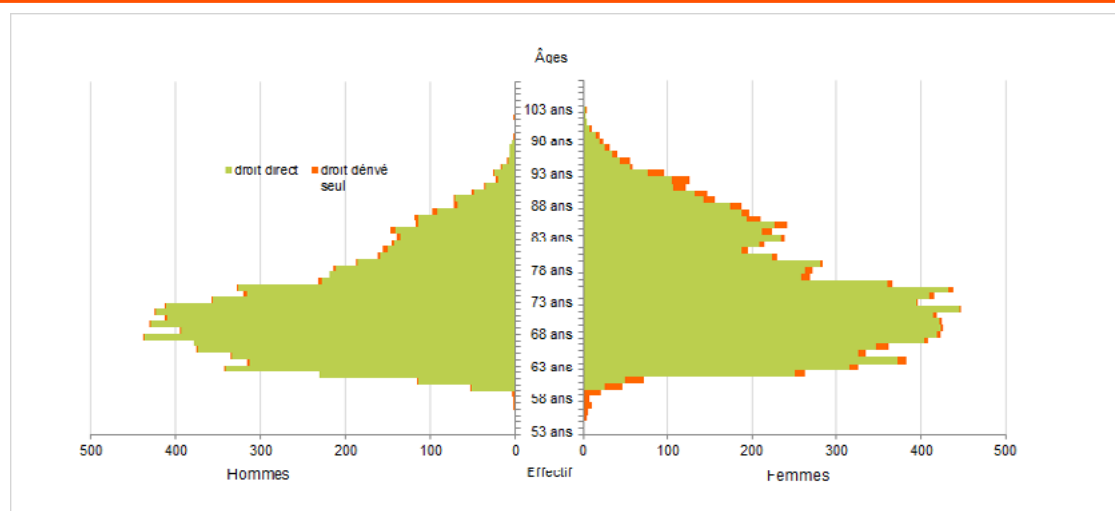


Retraités résidant dans le département

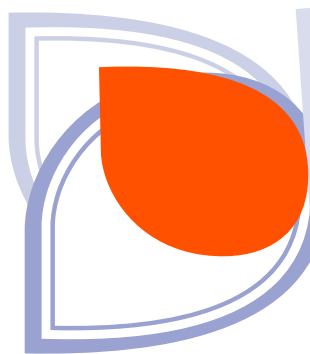
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	469	653	1 122
Droits directs (retraites personnelles)	421	444	865
Droits dérivés (retraites de réversion)	48	209	257
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	41	34	75
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	107	35	142
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,3 ans	63,0 ans
Droits dérivés	77,4 ans	75,7 ans	76,1 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	7 957	9 659	17 616
Retraités percevant un droit direct seul	7 560	7 129	14 689
Retraités percevant un droit dérivé seul	93	426	519
Retraités percevant les deux à la fois	304	2 104	2 408
Minimum vieillesse ⁽²⁾	4,4%	3,7%	4,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 577	555	2 132
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,5 ans	75,5 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	764 €	655 €	704 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	31,0%	51,1%	41,8%

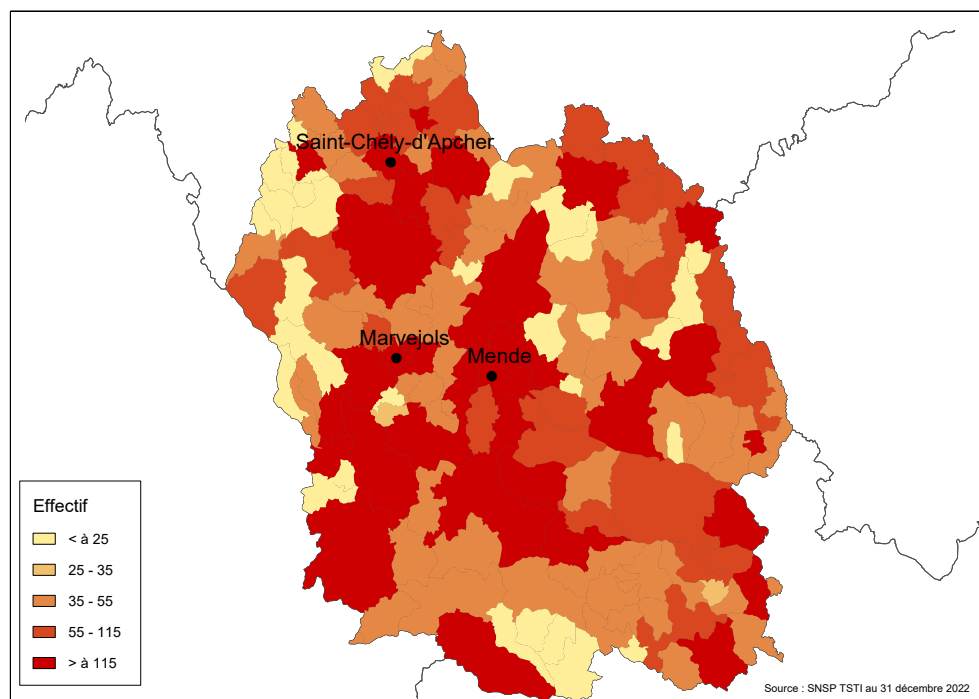
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune

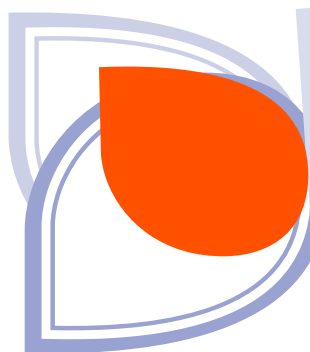


Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mende			
Nombre total de retraités	1 019	1 375	2 394
Retraités percevant un droit direct seul	989	1 035	2 024
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	46	47
Retraités percevant les deux à la fois	29	294	323
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	3,6%	4,0%
Marvejols			
Nombre total de retraités	543	791	1 334
Retraités percevant un droit direct seul	516	579	1 095
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	30	32
Retraités percevant les deux à la fois	25	182	207
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	4,6%	5,2%
Saint-Chély-d'Apcher			
Nombre total de retraités	462	618	1 080
Retraités percevant un droit direct seul	444	428	872
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	32	33
Retraités percevant les deux à la fois	17	158	175
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,9%	3,4%	2,8%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

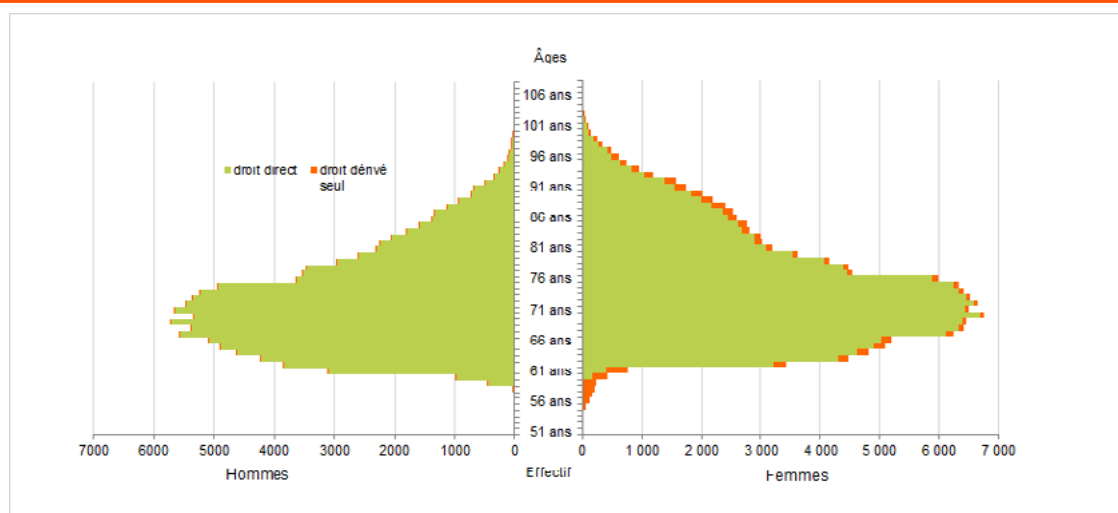


Retraités résidant dans le département

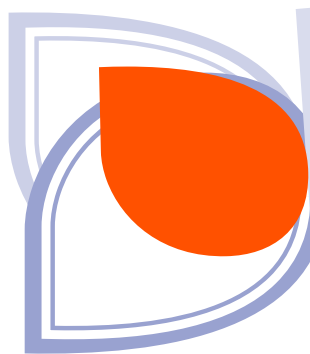
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	6 255	9 812	16 067
Droits directs (retraites personnelles)	5 795	6 913	12 708
Droits dérivés (retraites de réversion)	460	2 899	3 359
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	763	968	1 731
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 005	346	1 351
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,2 ans	63,7 ans	63,5 ans
Droits dérivés	75,4 ans	74,0 ans	74,2 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	109 952	140 865	250 817
Retraités percevant un droit direct seul	106 150	103 967	210 117
Retraités percevant un droit dérivé seul	480	6 237	6 717
Retraités percevant les deux à la fois	3 322	30 661	33 983
Minimum vieillesse ⁽²⁾	6,6%	6,0%	6,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 286	6 594	24 880
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,3 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	871 €	687 €	768 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,3%	46,6%	36,6%

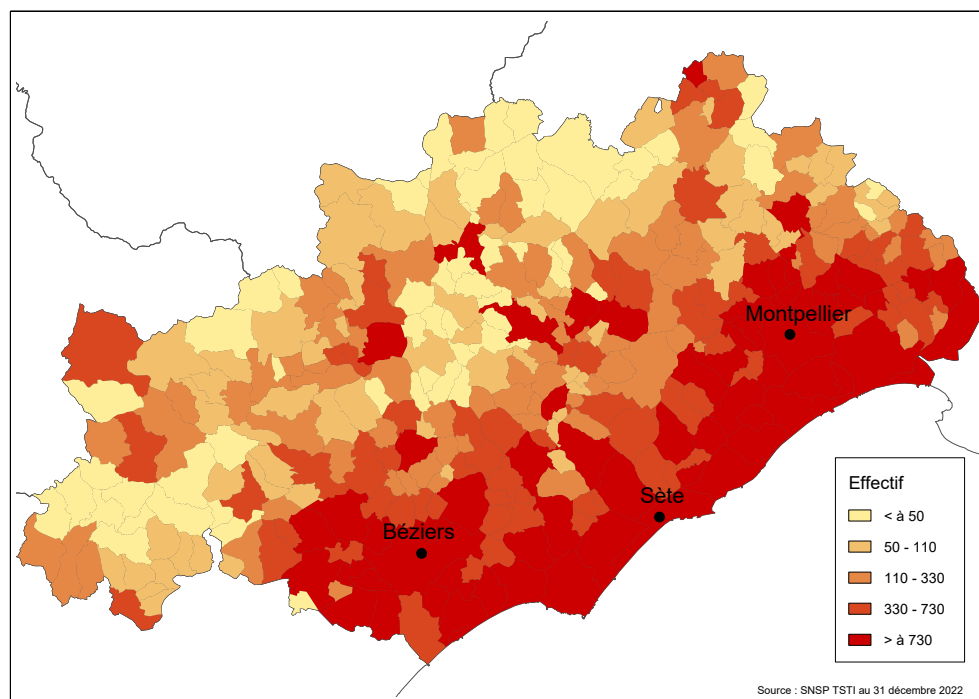
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



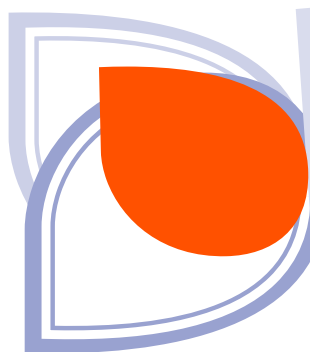
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montpellier			
Nombre total de retraités	16 005	23 451	39 456
Retraités percevant un droit direct seul	15 556	17 793	33 349
Retraités percevant un droit dérivé seul	44	1 077	1 121
Retraités percevant les deux à la fois	405	4 581	4 986
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	16,1%	10,3%	12,7%
Béziers			
Nombre total de retraités	7 598	10 677	18 275
Retraités percevant un droit direct seul	7 278	7 227	14 505
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	618	648
Retraités percevant les deux à la fois	290	2 832	3 122
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	13,9%	10,1%	11,7%
Sète			
Nombre total de retraités	5 510	7 756	13 266
Retraités percevant un droit direct seul	5 311	5 444	10 755
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	373	395
Retraités percevant les deux à la fois	177	1 939	2 116
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,6%	9,0%	8,8%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

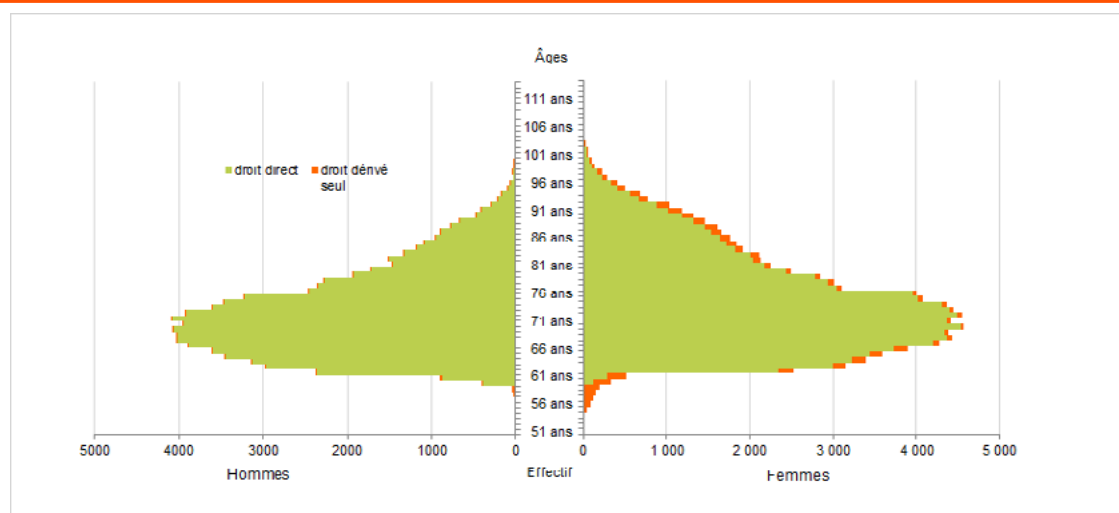


Retraités résidant dans le département

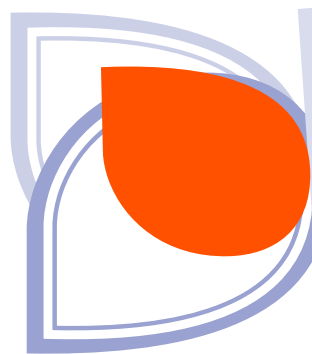
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 512	6 969	11 481
Droits directs (retraites personnelles)	4 201	4 782	8 983
Droits dérivés (retraites de réversion)	311	2 187	2 498
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	511	649	1 160
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	910	263	1 173
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,7 ans	63,3 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,3 ans	73,5 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	77 675	96 442	174 117
Retraités percevant un droit direct seul	74 984	69 536	144 520
Retraités percevant un droit dérivé seul	387	4 660	5 047
Retraités percevant les deux à la fois	2 304	22 246	24 550
Minimum vieillesse ⁽²⁾	5,9%	5,7%	5,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 440	4 397	18 837
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,5 ans	75,1 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	886 €	680 €	772 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,1%	50,0%	37,7%

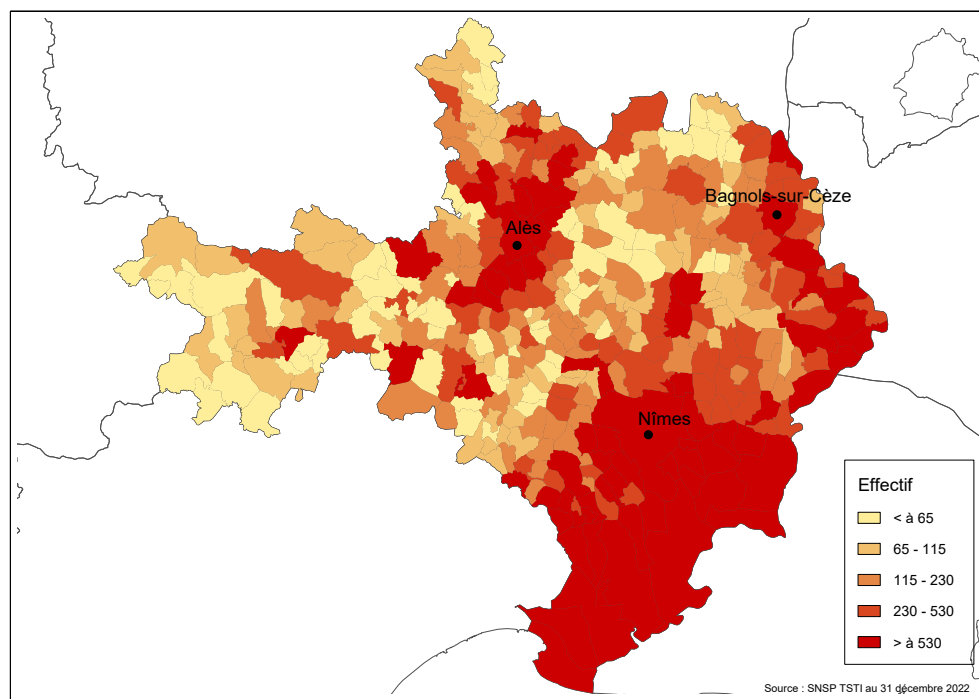
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



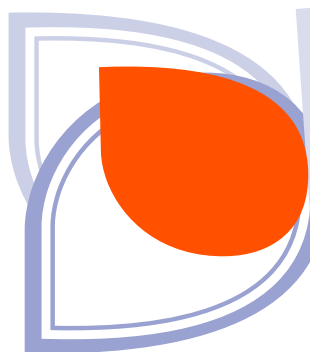
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nîmes			
Nombre total de retraités	12 324	17 294	29 618
Retraités percevant un droit direct seul	11 894	12 373	24 267
Retraités percevant un droit dérivé seul	41	823	864
Retraités percevant les deux à la fois	389	4 098	4 487
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	13,1%	9,8%	11,2%
Alès			
Nombre total de retraités	4 215	6 385	10 600
Retraités percevant un droit direct seul	4 049	4 260	8 309
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	382	401
Retraités percevant les deux à la fois	147	1 743	1 890
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,7%	9,5%	9,6%
Bagnols-sur-Cèze			
Nombre total de retraités	1 989	2 504	4 493
Retraités percevant un droit direct seul	1 933	1 633	3 566
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	190	204
Retraités percevant les deux à la fois	42	681	723
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,2%	7,7%	7,5%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

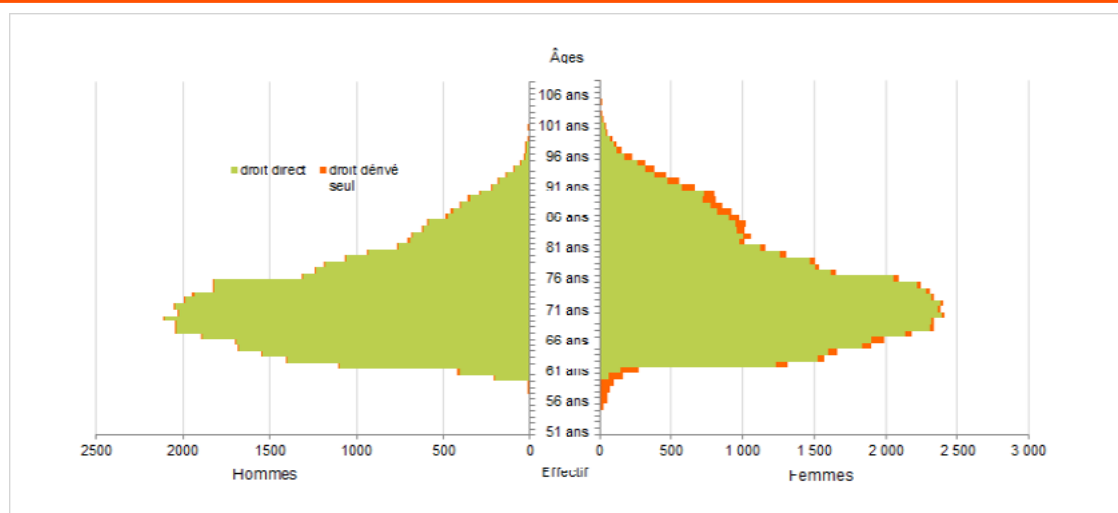


Retraités résidant dans le département

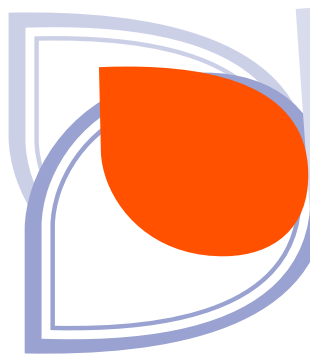
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 207	3 498	5 705
Droits directs (retraites personnelles)	1 976	2 380	4 356
Droits dérivés (retraites de réversion)	231	1 118	1 349
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	229	341	570
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	409	124	533
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,7 ans	63,3 ans
Droits dérivés	77,2 ans	73,8 ans	74,4 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 790	50 955	90 745
Retraités percevant un droit direct seul	38 027	36 803	74 830
Retraités percevant un droit dérivé seul	302	2 463	2 765
Retraités percevant les deux à la fois	1 461	11 689	13 150
Minimum vieillesse ⁽²⁾	5,4%	5,8%	5,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 845	2 685	10 530
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,8 ans	75,3 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	801 €	657 €	720 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,3%	51,3%	40,1%

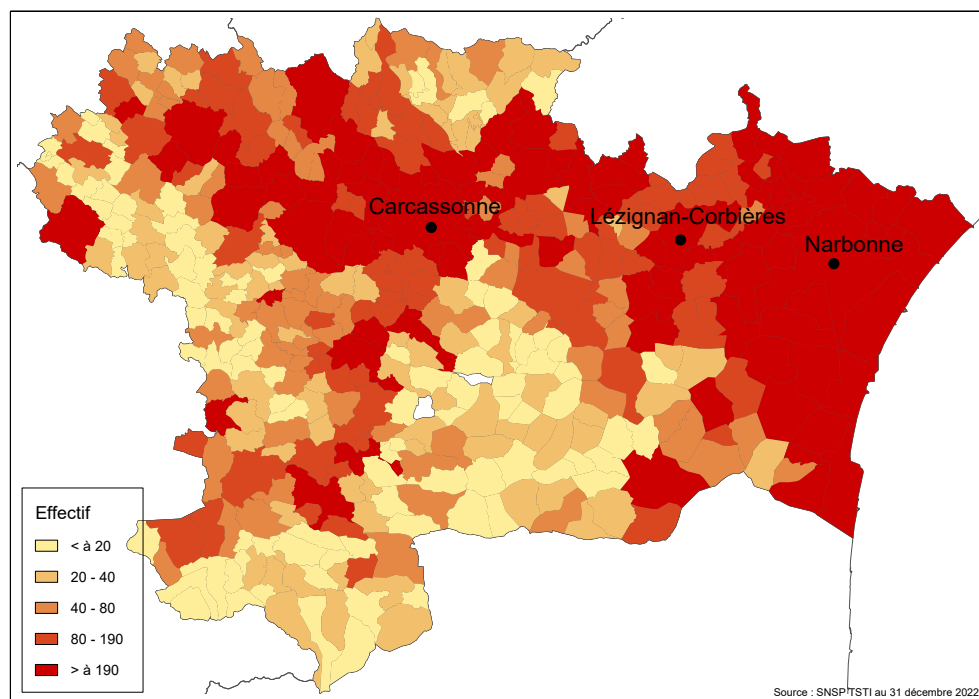
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Narbonne			
Nombre total de retraités	5 594	7 979	13 573
Retraités percevant un droit direct seul	5 385	5 637	11 022
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	397	427
Retraités percevant les deux à la fois	179	1 945	2 124
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,1%	8,6%	8,4%
Carcassonne			
Nombre total de retraités	4 243	5 999	10 242
Retraités percevant un droit direct seul	4 062	4 360	8 422
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	278	292
Retraités percevant les deux à la fois	167	1 361	1 528
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,0%	8,5%	9,1%
Lézignan-Corbières			
Nombre total de retraités	1 172	1 549	2 721
Retraités percevant un droit direct seul	1 097	1 047	2 144
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	90	102
Retraités percevant les deux à la fois	63	412	475
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,2%	7,6%	7,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.